

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LARAGNAIS

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22/06/06 PROCES VERBAL

Le vingt deux juin deux mille six, à dix huit heures, le Conseil de Communauté dûment convoqué le seize juin deux mille six, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Henriette MARTINEZ, Présidente de la CCL.

Nombre de membre en exercice : 16

Nombre de présents : 12

Secrétaire de séance : Patricia MORHET RICHAUD

Etaient présents : Philippe ROUX, Henriette MARTINEZ, Roger BANCELIN, Michel JOANNET, Claude MORHET, Patricia MORHET RICHAUD, Pierre FAY, Henri MEVOLHON, Charles AILLAUD, Paul VOLTO, Roger BOURG.

Absents excusés : Roger FEBVRE représenté par son suppléant Raymond JACQ, Monique ROUY, Christian DECORY, Anicq LECOCQ, Edmond POLDER

→ *Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 11/05/06 a été approuvé à l'unanimité.*

Ordre du jour :

- Attribution du marché de collecte, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Location des garages de la CCL
- Avenants aux marchés de travaux d'aménagement de la Maison des Services Publics / Espace Emploi Formation
- Cotisations 2006
- Vente de matériel / compacteur
- Refacturation d'eau d'arrosage / délibération modificative
- Questions diverses

Mme la Présidente propose en début de séance d'ajouter une délibération supplémentaire à l'ordre du jour :

- Organisation d'un forum sur la parentalité et la prévention de la délinquance / demande de subventions.

La proposition est acceptée par l'ensemble des Conseillers Communautaires.

→ *Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.*

1. Attribution du marché de collecte, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés

Par délibération en date du 30 mars 2006, le Conseil Communautaire a décidé de lancer un appel d'offres pour la collecte, le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres en date du 16 juin 2006, le Conseil Communautaire décide d'attribuer :

- Le lot n° 1 (collecte et transport des ordures ménagères) à l'entreprise SGEA pour un montant de 123.690 € HT (avec variante)
- Le lot n° 3 (traitement des déchets ménagers et assimilés) à l'entreprise Alpes Assainissement pour un montant de 165.375 € HT (traitement sur le CSDU du Beynon)

Le Conseil Communautaire décide de ne donner aucune suite au lot n° 2 (transport des encombrants). La prestation continuera à être effectuée en régie par la CCL.

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer le marché avec les candidats retenus.

2. Location des garages de la CCL

Le contrat de location des garages de la CCL à l'entreprise SGEA arrivera à son terme le 31/07/06.

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à reconduire ce contrat de location du 01/08/06 au 31/07/07 au prix de 9000 € et à signer l'avenant relatif à cette affaire.

3. Avenants aux marchés de travaux d'aménagement de la Maison des Services Publics / Espace Emploi Formation

Par délibération en date du 22 juin 2005, le Conseil Communautaire a autorisé la Présidente à lancer un appel public à la concurrence pour les travaux d'aménagement de la Maison des Services Publics / Espace Emploi Formation et à signer les marchés avec les candidats retenus, en application de l'ordonnance du 6 juin 2005.

Dans le cadre du chantier d'aménagement de la Maison des Services Publics / Espace Emploi Formation, des travaux supplémentaires doivent être effectués par rapport à ce qui était prévu au marché initial (le détail de ces travaux supplémentaires est consultable au bureau de la CCL). Ces avenants représentent une augmentation de 0,31 % par rapport au montant du marché initial.

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer les avenants avec les entreprises concernées.

4. Cotisations 2006

Pour 2006, le Conseil Communautaire décide de verser une cotisation aux organismes suivants :

- SMIGIBA : 12 638 €
- SMAVD : 6.067,35 € (et non 6.037,35 € comme indiqué par erreur dans la délibération du 30 mars 2006)

- Réussir ITER : 300 € (ce montant annule et remplace celui indiqué par erreur sur la délibération en date du 30 mars 2006 / seule une moitié d'année avait été comptée).

5. Vente de matériel / compacteur

→ *Le délégué communautaire représentant la commune du Poët n'a pas participé au vote de cette délibération.*

Par délibération en date du 30 mars 2006, le Conseil Communautaire avait décidé le déclassement et la mise en vente d'un compacteur 2 billes CASE.

La commune du Poët a transmis à la CCL une proposition d'achat pour ce matériel.

Le Conseil Communautaire accepte la vente du compacteur 2 billes CASE à la commune du Poët pour la somme de 3.000 € et autorise la Présidente à mettre en œuvre toutes les formalités nécessaires à la réalisation de la vente.

6. Refacturation d'eau d'arrosage / délibération modificative

M. Michel SEGUIN sollicite l'autorisation de prélever de l'eau d'arrosage à la borne d'aspersion située sur la parcelle de terrain vendue en avril 2005 à la CCL (parcelle située au lieu dit le Plan les Grands Champs sur la commune de Laragne Montéglin / délibération du 29/11/04).

Il souhaite pouvoir prélever de l'eau jusqu'à ce que la borne soit affectée à l'arrosage des espaces verts du parc d'activités intercommunal dont l'étude de faisabilité est en cours.

Le Conseil Communautaire :

- autorise M. SEGUIN à prélever de l'eau d'arrosage sur la borne située sur le terrain appartenant désormais à la CCL au lieu dit le Plan les Grands Champs sur la commune de Laragne Montéglin ;
- précise que cette autorisation est donnée pour la saison estivale 2006 ;
- décide de refacturer à M. SEGUIN la quantité d'eau consommée telle que relevée sur le compteur de la borne.

La présente délibération annule et remplace la délibération en date du 11 mai 2006.

7. Organisation d'un forum sur la parentalité et la prévention de la délinquance / demande de subventions

Dans le cadre du CLSPD, la Commission « Protection des mineurs » travaille sur l'organisation d'un forum dédié à la parentalité et à la prévention de la délinquance.

Le coût de la manifestation est estimé à 6.780 € TTC.

Le plan de financement de l'action s'établit comme suite :

- Etat (Mission Interministérielle de Lutte contre les Dépendances et la Toxicomanie) : 2.034 €
- Etat (Plan Régional de Santé Publique) : 2.034 €
- Région et Département : 1.356 €
- Autofinancement : 1.356 €

Le Conseil Communautaire :

- approuve le projet d'organisation d'un forum dédié à la parentalité et à la prévention de la délinquance sur le territoire du CLSPD ;
- approuve le portage du projet par les services de la Communauté de Communes du Laragnais ;
- sollicite les cofinanceurs mentionnés au plan de financement pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible ;
- demande la participation des autres EPCI concernés (Communauté de Communes du Ribiers Val de Méouge pour le canton de Ribiers et Communauté de Communes Interdépartementale des Baronnies pour le canton d'Orpierre) pour le financement, au prorata de la population concernée, de la partie « autofinancement » du projet (le cas échéant) ;
- autorise la Présidente à mettre en œuvre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

8. Questions diverses

→ Informations sur les marchés passés selon la procédure adaptée en application de la délibération du 22/12/04 :

La Présidente informe l'Assemblée qu'elle a procédé à la signature du marché suivant : contrat de 3 ans pour la gestion, la location et l'entretien de l'habillement professionnel signé avec la société ELIS pour un montant annuel de 1.766,28 € HT soit 2.112,47 € TTC.

→ Tour de France :

Le Conseil Communautaire souhaite qu'une décoration particulière du bâtiment siège de la CCL et de ses abords soit préparée à l'occasion du passage du Tour de France.

Les façades et les fenêtres du bâtiment seront décorées avec du papier crépon jaune et l'inscription « Bienvenue au Tour » sera tracée sur l'espace de jeux de la CCL.

→ Plan d'épandage des boues :

M. ROUX, Directeur des Services Techniques, indique à l'Assemblée que le plan d'épandage des boues de station d'épuration est prêt. Il sera déposé en Préfecture pour instruction dans les semaines qui viennent.

→ Ecole de Laragne Montéglin :

M. AILLAUD indique que 3 enfants veulent quitter l'école de Laragne Montéglin et demandent à être inscrits à l'école d'Upaix. M AILLAUD souhaite avoir l'avis de Mme MARTINEZ.

Mme MARTINEZ accepte cette demande et souligne que le problème va être signalé à M. l'Inspecteur d'Académie.

Mme MORHET RICHAUD est mandatée par l'Assemblée Communautaire pour dialoguer avec les parents et les enseignants et essayer de comprendre d'où vient le problème.